



Mémoire relatif à la  
consultation publique sur le

**Projet de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique  
pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue**

Présenté par Tembec

au

Ministère du Développement durable, de l'Environnement,  
de la Faune et des Parcs  
Direction du patrimoine écologique et des parcs

6 décembre 2012

# Mémoire de Tembec relatif à la consultation publique sur le Projet de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue

---

## 1. Introduction

Depuis plus de dix ans, Tembec est proactive dans l'identification et la proposition d'aires protégées afin de combler les carences dans ses territoires d'approvisionnement et ce, en collaboration avec les intervenants régionaux ainsi que les agents du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Notre intérêt pour l'établissement définitif d'un réseau complet d'aires protégées a d'ailleurs été réitéré lors de la signature de l'Entente sur la Forêt Boréale Canadienne. C'est dans cette optique que nous vous transmettons nos commentaires dans le cadre de la démarche en cours concernant huit aires protégées en Abitibi-Témiscamingue.

Ainsi, Tembec tient à souligner son appui aux différents projets mais désire soumettre certaines préoccupations à l'égard de ces projets et des impacts potentiels qu'ils pourraient engendrer sur ses activités, notamment en ce qui a trait aux répercussions de la création des réserves sur l'approvisionnement des usines et l'impact des limites proposées sur l'accès au territoire à des fins d'aménagement forestier. Dans ce mémoire, il sera également question des agrandissements potentiels et des limites finales des réserves ainsi qu'une nouvelle proposition d'aire protégée.

## 2. Présentation de la société Tembec

Tembec est une société intégrée de fabrication de produits forestiers – bois, pâtes, papier, cellulose de spécialités – et un leader mondial en gestion des ressources forestières durable comptant des clients partout sur la planète. Tembec possède des usines en Amérique du Nord et en France, et compte quelque 4 000 employés; elle affiche un chiffre d'affaires annuel d'environ 2 milliards de dollars et est inscrite au TSX.

Sur les 8 projets de réserves présentés, 7 sont localisés sur des territoires où Tembec est détentrice de volumes attribués en CAAF, principalement en SEPM (Usines de Béarn et de Senneterre) ainsi qu'en feuillus tolérants et intolérants (complexe de pâtes et papiers de Témiscaming) (Tableau 1).

Tableau 1 : Volumes attribués à Tembec dans les unités d'aménagement (UA) où se situent les réserves projetées reliées à la présente consultation.

UA	Volumes attribués (m <sup>3</sup> )	Mandataire de gestion	Projets de réserves projetées
081-51	Usine de Béarn : 84 100 Usine de pâtes et papiers de Témiscaming : 117 100	Tembec	Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent Valée-de-la-Rivière-Maganasipi Réserve de la Rivière Dumoine
081-52	Usine de Béarn : 212 800 Usine de pâtes et papiers de Témiscaming : 180 400	Tembec	Réserve de la Rivière Dumoine
084-51	Usine de Senneterre : 120 900	PF Résolu	Marais du lac Parent Dunes-de-la-Rivière-Attic
084-62	Usine de Senneterre : 118 700	Tembec	Lac Wetetnagami
087-51	Usine de Senneterre : 38 000	PF Résolu	Lac Saint-Cyr

Malgré un contexte économique difficile, Tembec a montré sa détermination à demeurer active dans le secteur des produits forestiers. Notamment, des investissements majeurs ont été et seront réalisés sur les principaux chemins d'accès au Témiscamingue, ainsi que dans ses usines afin d'en améliorer la productivité et la compétitivité. À Senneterre, malgré les baisses de possibilité forestière les plus importantes au Québec, Tembec a réussi à approvisionner son usine de manière à la maintenir parmi les plus performante du groupe. Ces actions et investissements permettent à Tembec de positionner ses usines de façon concurrentielle dans le marché dans un contexte de reprise économique de l'industrie forestière.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2013, Tembec est également le mandataire de gestion des activités forestières des bénéficiaires de contrat dans trois des cinq UA touchées, soit la 081-51, la 081-52 et la 084-62 (Tableau 1). Par l'entremise de ses divisions de Gestion des ressources forestières de l'Abitibi-Est et du Témiscamingue, Tembec effectue la planification et la réalisation des opérations forestières par le biais d'entrepreneurs de manière à assurer l'approvisionnement des usines concernées. Tembec est également responsable de réaliser les autres activités d'aménagement prévues à ses contrats, tels que les travaux de remise en production des superficies et l'éducation des peuplements en régénération.

### **Certification forestière et aires protégées**

Tembec gère plus de 10 millions d'hectares de terres forestières au Canada, conformément aux principes de la gestion responsable des forêts et a obtenu la certification du Forest Stewardship Council® (FSC®) pour toutes ces forêts qu'elle gère directement. Ces forêts sont garantes de notre approvisionnement à long terme en matière ligneuse et de la qualité et disponibilité constantes de tous nos produits.

Ainsi, Tembec détient un certificat d'aménagement forestier reconnu selon la norme du FSC pour les UA 081-52, 081-52, 084-62 et un certificat de groupe avec Produits Forestiers Résolu pour les UA 084-51 et 87-51. Selon les critères de la norme du FSC, il est important de retrouver des aires protégées représentatives et comportant de bonnes valeurs de conservation dans chaque région naturelle d'un territoire visé par la

certification. Le requérant doit également être proactif dans la détermination de ces zones et c'est ainsi que Tembec s'est impliquée activement dans le processus d'identification et d'implantation d'aires protégées dans lequel le Gouvernement du Québec s'est engagé par sa stratégie québécoise sur les aires protégées.

### 3. Impacts potentiels des projets de réserves sur les activités de Tembec

Tembec est consciente de la nécessité d'établir un réseau d'aires protégées représentatif et appuie le Gouvernement du Québec dans l'atteinte de ses engagements internationaux à l'égard de la conservation de la biodiversité. Toutefois, il est évident que la stratégie québécoise sur la diversité biologique et l'implantation du réseau d'aires protégées entraînent inévitablement des impacts sur les activités de Tembec, principalement à ce qui a trait au volume disponible pour la récolte et à l'accès au territoire.

#### **Impact sur le volume disponible pour la récolte**

Les limites de ces projets étant connues et appuyées depuis plusieurs années, leurs superficies sont déjà exclues des territoires d'aménagement actuels et leurs impacts intégrés au calcul de possibilité forestière du Forestier en chef. Leur reconnaissance officielle ou leur confirmation de statut d'aire protégée n'aura aucun impact additionnel. Toutefois, dans le cas d'iniquité entre compagnies forestières concernées par les pertes économiques associées à la mise en place de ces aires protégées en Abitibi-Témiscamingue, une compensation devrait être versée.

Dans le même ordre d'idée, nous souhaitons que les aires protégées soient bien réparties entre les différentes régions. Ceci ne se reflète actuellement pas dans la région naturelle C01, où il y a présentement une inégalité entre la région de l'Outaouais et celle du Témiscamingue.

Recommandations :

- Tel que proposé par la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉAT), un mode de compensation monétaire devrait être mis en place en raison des pertes économiques associées à la mise en place des aires protégées dans les régions ressources.
- Bien répartir les aires protégées entre les régions.

#### **Impact sur l'accès au territoire**

La délimitation d'une aire protégée peut compromettre l'accès à certaines parties d'un territoire d'approvisionnement par la création de zones enclavées par l'aire protégée et des contraintes physiques infranchissables. La perte de l'accès à ces superficies enclavées et aux volumes qui y sont associés s'ajoute à l'impact de l'aire protégée sur l'approvisionnement des usines. Il est donc important de limiter au maximum la création de ces zones lors de l'établissement des limites officielles ou de prévoir un accès routier permettant d'atteindre ces zones. De plus, l'accès à certains bancs d'emprunts existants au sein des réserves doit être maintenu pour permettre la construction et la réfection des chemins à l'extérieur des limites des réserves proposées.

### Recommandations :

- Il est préférable d'utiliser au maximum les limites physiques existantes, telles que les chemins, cours d'eau et lignes de crête, pour la délimitation des réserves plutôt que des limites arbitraires rectilignes. L'utilisation de limites identifiables sur le terrain restreint généralement la création de petites superficies enclavées et facilite la localisation de l'aire protégée lors de travaux d'aménagement à proximité.
- Tembec demande de conserver hors des limites officielles : l'emprise des chemins qui sont utilisés pour la délimitation des réserves, les chemins et emprises qui sont à l'intérieur des réserves et qui donnent accès à des zones enclavées ainsi que certains bancs d'emprunts existants localisés en périphérie. Par exemple, le chemin principal R-0807 traverse d'ouest en est le centre de la réserve projetée du lac Wetetnagami. Ce chemin très important n'est pas exclu des limites officielles même s'il donne accès aux forêts qui se trouvent à l'est de la réserve. Ces infrastructures sont nécessaires pour préserver l'accès aux secteurs d'approvisionnement adjacents. Les responsables de ce dossier au MDDEFP pourront communiquer directement avec Tembec pour connaître l'emplacement précis de ces infrastructures.

## **4. Limites finales des réserves**

### **Limites contribuant pleinement à la conservation**

La forme, la taille et l'intégrité des aires protégées contribuent à augmenter leur valeur de conservation. Afin que les réserves de biodiversité du lac Saint-Cyr et des marais du Lac Parent puissent jouer leur rôle, nous recommandons fortement l'inclusion de leurs réseaux hydrographiques respectifs dans les limites de l'aire protégée. Sans cet ajout à l'aire protégée, la valeur de ce territoire semble réduite.

### Recommandation :

- Inclure l'eau dans les limites finales des aires protégées du lac Saint-Cyr et des marais du lac Parent.

### **Agrandissements potentiels**

Les démarches de conservation concernant les aires protégées en consultation actuellement ont été initiées il y a de nombreuses années. C'est pourquoi nous souhaitons que ces aires protégées deviennent officielles sans plus de délais. Toutefois nous sommes d'avis que les agrandissements proposés par le MDDEFP ainsi que les aires qui seront proposées par les différents intervenants dans le cadre de la présente consultation soient également soumis au processus de consultation régional en prévision de l'atteinte du 12 % d'aires protégées en 2015. Certains agrandissements proposés par le MDDEFP augmentent substantiellement les superficies actuelles comme, par exemple, celle des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent. Il est difficile de se positionner sur des agrandissements sans avoir des projets bien définis et

documentés et en l'absence d'un portrait d'ensemble des aires protégées qui contribuent à l'atteinte des cibles fixées.

Pour ces raisons, nous n'appuyons aucun des agrandissements proposés par le MDDEFP pour le moment, à l'exception du scénario d'agrandissement du projet des Dunes-de-la-Rivière-Attic, qui a été analysé et appuyé conjointement avec Produits Forestiers Résolu lors de la certification FSC de l'UA 084-51. Nous appuyons également l'agrandissement des Marais du lac Parent vers l'ouest (les agrandissements proposés au Sud des Marais comportent des contraintes forestières majeures pour Tembec. Beaucoup d'investissements y ont été faits (chemins, etc.) en vue d'opérations forestières à venir et en cours).

#### Recommandations :

- Que les présentes consultations du BAPE ne portent que sur les tracés finaux des projets d'aires protégées projetées et que les agrandissements soient documentés et soumis à d'autres consultations ultérieures.
- Afin de diminuer l'impact économique du réseau d'aires protégées, prendre en compte les secteurs avec des contraintes forestières majeures (caribous, pentes fortes, escarpements, nord de la limite ainsi que d'autres contraintes aux opérations) tout en répondant aux carences.

### **5. Nouvelles propositions d'aires protégées à considérer**

Outre son appui aux réserves de biodiversité projetées, Tembec, en collaboration avec Produits Forestiers Résolu, appuie l'agrandissement vers l'Ouest de la réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent et propose l'ajout d'une aire protégée le long de la rivière Bell afin d'améliorer le réseau actuel. La protection des rives de cette rivière assurerait premièrement une connectivité entre la réserve de biodiversité projetée du Marais du lac Parent et celle du Lac Taïbi. On s'assurerait également de protéger les sites historiques et d'intérêts autochtones situés le long de la rivière tout en préservant l'ambiance forestière dans ce secteur récréatif.

Ainsi, les modalités proposées pour l'aire protégée le long de la rivière Bell sont :

- Une protection intégrale des premiers 500 mètres de chaque côté de la rivière (proposition d'aire protégée)

Les tracés finaux de ces propositions seront transférés au MDDEFP par Marie-Louise Dubé de Produits Forestier Résolu. Tel que mentionné précédemment, ces propositions devraient faire l'objet de nouvelles consultations du BAPE de façon à permettre aux personnes intéressées de les analyser et de les commenter.

Nous espérons que ces commentaires sauront orienter votre réflexion pour les prochaines étapes du processus en cours. Comme par le passé, Tembec désire poursuivre son implication dans le processus d'identification des aires protégées sur les territoires d'approvisionnement qui la concernent. Nous sommes donc disponibles pour collaborer avec le MDDEFP aux prochaines étapes.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question relative au contenu du présent mémoire.

**Personne contact :**

Geneviève Labrecque, ing.f.  
Directrice foresterie, Québec

**Tembec - Gestion des ressources forestières**

225, 9<sup>e</sup> Avenue Est, C.P. 2500,  
La Sarre, Québec, Canada J9Z 2X6  
Courriel : [genevivelabrecque@tembec.com](mailto:genevivelabrecque@tembec.com)  
Site Internet : <http://www.tembec.com>